

Objet

Liminaire CFDT-CFTC - Groupe de travail bidirectionnel TSVR Metz du 02 décembre octobre 2019

Monsieur le Président,

Rien n'a changé ! C'est toujours à reculons que nous venons ce jour participer à ce GT.

Nous allons étudier aujourd'hui les conséquences que pourrait avoir le transfert de la Taxe Sur les Véhicules Routiers de la Douane vers la DGFIP. La première d'entre-elles, la fermeture inéluctable du SNDFR à Metz. Par ailleurs, il impactera terriblement le pôle recouvrement de la recette interrégionale de Metz.

Nous ne pouvons aborder ce sujet sans remettre en perspective l'histoire de ce territoire et de ses services. Voilà des collègues douaniers qui vont potentiellement subir la troisième restructuration en moins de 6 ans : Pour pallier la fermeture du CISD (Centre Informatique de Saisie des Données), l'administration décida autrefois d'implanter le STPL (Service Taxe Poids Lourd) qui devait centraliser et gérer l'écotaxe. Projet annoncé comme pérenne et qui pourtant n'a pas résisté à la pression exercée par quelques bonnets de couleur rouge. C'est finalement la ministre de l'environnement qui d'un trait de plume a mis sur le carreau 130 douaniers. On décida alors en urgence de centraliser le calcul de l'assiette et la perception de la TSVR à Metz ainsi que le remboursement partiel de la TICPE en créant le SNDFR et en renforçant la Recette Régionale, ces deux activités concernant les mêmes opérateurs du transport.

Aujourd'hui, une fois n'est pas coutume, c'est armé non pas d'un bonnet rouge mais du faux nez de la prétendue nécessaire réforme du recouvrement des prélèvements obligatoires, – et au cas d'espèce de la fiscalité douanière –, que notre ministre vient anéantir le travail et l'investissement consentis par nos collègues à chaque changement de vent politique. .

Qu'a fait ce territoire à Saint Mathieu pour mériter un tel traitement ?

Où se sont envolées les promesses gouvernementales de combler une partie des suppressions d'emplois de militaires sur Metz ?

Revenons sur le dernier épisode. A partir de juillet 2015, début de la centralisation des deux activités concomitamment à l'interrégionalisation des perceptions et du recouvrement par la recette, tous, encadrants et agents se sont mobilisés dans une synergie des services pour la mise en place et la montée en charge de ces nouvelles missions : création d'une cellule de formateurs au sein du SNDFR pour l'acquisition des nouvelles connaissances professionnelles, élaboration des méthodologies de travail, participation aux évolutions réglementaires, simplifications administratives, modernisation des processus informatiques, orientation des contrôles des services douaniers par la cellule ciblage du SNDFR.

Au niveau des évolutions réglementaires, quelle ironie de constater aujourd'hui que notre proposition du départ d'une taxe annualisée et payée à terme échue est reprise par le rapport pour le transfert à la DGFIP!

Au niveau téléservices, nous nous sommes impliqués dans la création et le développement de Drive, nous avons participé : aux améliorations de Sémaphore pour le recouvrement forcé, à la mise en place laborieuse du Télépaiement, au développement du volet TSVR de FIDEL pour l'archivage des documents dans la doctrine du « dites le nous une fois ».

Quel sera la récompense des douaniers de Metz pour tout ce travail ?

Une fois de plus, ils devront se payer de désillusion et du sentiment d'abandon qui aujourd'hui, à nouveau, les étirent.

La décision que vous vous apprêtez à mettre en place prend le contre pied de l'histoire. Comme pour la TGAP à Nice, la douane a réussi à Metz la centralisation en un point du territoire d'une fiscalité. Nous sommes reconnus pour notre efficacité, la qualité du service rendu, le professionnalisme et l'expertise de nos agents. Et que proposez vous ? Briser l'outil remarquable que nous avons mis en place pour éclater la gestion de la TSVR, actuellement assurée par un unique service, dans les SIE du Réseau DGFIP et à la DGE. Les agents de la DGFIP, déjà très lourdement chargés et subissant réformes et suppressions d'emplois massives, font déjà face à l'augmentation des charges de travail dues au PAS dans les services de gestion des professionnels. Ils verront encore augmenter leurs charges de travail et la complexité de leurs missions, d'abord avec les contributions sur les BNA, la TGAP et la TVA « pétrole », puis avec la TSVR, et ensuite avec la litanie des impositions douanières transférées en un seul article de loi de finances qui masque malaisément la complexité des dispositifs fiscaux concernés. .

Quel intérêt ?

Répondez à cette question : Quel intérêt ?

Nos dirigeants agissent comme des enfants qui cassent leur jouet pour une lubie ou sur une colère ! Cela devient de plus en plus insupportable.

Nous allons vous donner les gagnants de l'histoire :

- pas les douaniers de Metz qui vont perdre la TSVR, son recouvrement, puis celui des autres taxes qui seront transférées à la DGFIP ;
- pas les douaniers de France qui voient que le Gouvernement veut casser leur maison ;
- pas nos collègues de la DGFIP qui vont devoir assumer de nouvelles missions sans effectifs et sans moyens de gestion ni de contrôle supplémentaires. ;
- pas l'État, ni le contribuable, qui après avoir enregistré d'énormes pertes financières suite au fiasco de l'écotaxe, s'apprête à réinvestir dans de nouveaux développements informatiques pour remplacer l'existant douanier venant tout juste d'être modernisé.

Les gagnants, ce seront les fédérations de transporteurs. Ils ont évité l'écotaxe pourtant prévue par une directive européenne et dont l'application leur avait pourtant été adoucie par de nombreuses compensations, bénéficient d'une TSVR à la taxation plus faible qui dans sa nouvelle formule sera, nous le prouverons en séance, extrêmement plus fraudogène que dans sa version actuelle.

Les représentants Cfdt-CFTC à ce groupe de travail,
David-Olivier Caron, Robert Muller, Armelle Migaud, David Braasch, Rachid Azzoug,
Andy Van Parys